

ARRÊTÉ
relatif à la composition de la commission action sociale
du comité unique de l'Établissement public
de la Caisse des dépôts et consignations

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 518-2 à L. 518-11 et R. 518-1 à R. 518-12-1 ;

Vu le code du travail ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°96-452 du 28 mai 1996 modifiée portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-596 du 13 juillet 1998 modifié, relatif aux conditions de recrutement d'agents contractuels sous régime des conventions collectives par la Caisse des dépôts et consignations et aux instances de concertation propres à cet établissement, et notamment son article 12 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Éric LOMBARD en qualité de directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2009 portant transposition à l'Établissement public du statut des personnels ayant conservé le bénéfice des droits et garanties de la CANSSM ;

Vu les désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales habilitées;

ARRÊTE :

Article 1

Les membres de la commission action sociale du comité unique de l'établissement public, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales habilitées, sont les suivants :

Membres titulaires

Pour l'UNSA CDC :

- Mme Emilie COSTE LOURET
- Mme Laëtitia GUEDON

Pour la CFDT :

- M. Edouard BUTLER
- Mme Patricia DURAND

Pour la CFE-CGC :

- M. François-Robert FABREGA
- M. Philippe GOUTAS

Pour la CGT EP CDC :

- Mme Barbara CASTANDET DAKIR
- M. Frédéric ALTIVANIK

Pour le SNUP CDC :

- M. Eric BOUBET
- M. Olivier AHTEK-CHEONG

Membres suppléants :

Pour l'UNSA CDC :

- Mme Céline WARIN
- M. Simon PRENVEILLE

Pour la CFDT :

- M. Frédéric DUBOSCQ
- M. Nicolas KOMOROWSKI

Pour la CFE CGC :

- M. Meryl BOIX
- M. Sofian HERMOUCHE

Pour la CGT EP CDC :

- Mme Christine LACOMBE
- M. Rodolphe POUGIN DE LA MAISONNEUVE

Pour le SNUP CDC :

- M. Olivier VIDAL
- Mme Salima HAMDAOUI

Article 4

Le présent arrêté est déposé à la direction des ressources humaines de la CDC chargée de son exécution.

Il fait l'objet d'une publication sur les sites internet et intranet de la CDC.

Fait à Paris

Le Directeur Général

Eric LOMBARD